

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Bureau Syndical  
du 4 juillet 2023

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois, le quatre juillet, le Bureau Syndical, dûment convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Comité Syndical du SIMAJE à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, Président.

**Etaient présents :**

Thierry LAVIT, Sylvie SILORET, Guy VERGES, Sandrine MAURA, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DIMI, Jeannine BORDE

**Etaient excusé(s) :**

Jean-Marc BOYA, Denise CAPOU, Gérard CLAVE, Stéphane ARTIGUES, Sylvie MAZUREK, Philippe ERNANDEZ

**Secrétaire de séance :** Sandrine MAURA

**N° 1 - CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

**Rapporteur :** Thierry LAVIT

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de créer 11 emplois non permanents d'agents non titulaires aux conditions indiquées ci-dessus :

**Recrutement dans le grade d'adjoint technique territorial :**

Rémunération sur la base de l'échelle C1, 1er échelon, Indice brut 367, Indice majoré 340 (indice de rémunération 361 depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023).

- 1 emploi à 35h hebdomadaires sur la période ajustable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus.

**Recrutement dans le grade d'adjoint territorial d'animation :**

Rémunération sur la base de l'échelle C1, 1er échelon, Indice brut 367, Indice majoré 340 (indice de rémunération 361 depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023).

- 2 emplois à 35h hebdomadaires sur la période ajustable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 inclus.

- 2 emplois à 33h hebdomadaires sur la période ajustable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 juillet 2024 inclus.

- 1 emploi à 31h30 hebdomadaires sur la période ajustable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 12 juillet 2024 inclus.

- 2 emplois à 30h hebdomadaires sur la période ajustable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 12 juillet 2024 inclus.

- 1 emploi à 29h hebdomadaires sur la période ajustable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 12 juillet 2024 inclus.

- 1 emploi à 25h hebdomadaires sur la période ajustable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 12 juillet 2024 inclus.

Recrutement dans le grade d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe d'un intervenant en anglais :

Rémunération sur la base de l'échelle C3, 11<sup>ème</sup> échelon, Indice brut 707, Indice majoré 587, d'un emploi à 10h30 hebdomadaires sur la période ajustable du 2 octobre 2023 au 28 juin 2024 inclus.

3°) précisent l'inscription au budget des crédits correspondants,

4°) autorisent Monsieur le Président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 2 - RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES POUR ASSURER DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES BUS SCOLAIRES ET D'ANIMATION SUR DES TEMPS SCOLAIRES/PÉRISCOLAIRES**

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) valident le recrutement d'agents vacataires pour assurer des missions complémentaires d'accompagnement dans les bus scolaires et d'animation sur des temps scolaires/périscolaires dans les conditions définies ci-dessus,

3°) précisent l'inscription au budget des crédits correspondants,

4°) autorisent Monsieur le Président à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 3 - TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS PERMANENTS 2023 : MODIFICATIONS**

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les modifications apportées au Tableau théorique des effectifs permanents 2023 du SIMAJE, portant à 131 le nombre d'emplois total dont 105 emplois à temps complet et 26 emplois à temps non complet, étant précisé que le nombre de contractuels sur emplois permanents demeure à 2,

3°) précisent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

4°) autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**N° 4 - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT INTERCOMMUNAL AUPRÈS DU CENTRE HOSPITALIER DE TARBES-LOURDES**

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté ;

2°) prennent acte de la mise à disposition du futur Directeur, de la future Directrice du multi-accueil en cours de construction par le SIMAJE auprès du Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes, à hauteur de 100 % de son temps de travail, jusqu'à l'achèvement de la construction de l'équipement et au transfert des personnels de l'actuelle Crèche Saint-Vincent de Paul auprès du SIMAJE ;

3°) autorisent Monsieur le Président à signer tous actes découlant de la présente délibération, notamment la convention à intervenir fixant les modalités de remboursement entre le SIMAJE et le Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes ;

4°) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,

Thierry LAVIT

La secrétaire,

Sandrine MAURA

